

6.00 crédits

30.0 h

Q1



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Born Charles-Hubert ;Pâques Bernard ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Partie 1: examen écrit (2h30: 1 question théorique /8; un casus /8 ; une question théorique complémentaire /4) Partie 2: examen écrit
Méthodes d'enseignement	Enseignement magistral avec illustration par les exemples tirés de la pratique comme avocat des deux co-titulaires
Contenu	Le cours vise à enseigner aux étudiant.es l'essentiel du droit de l'urbanisme dans les deux régions francophones du pays (RBC et RW). La première partie concerne les objectifs et principes du droit de l'urbanisme, les instruments de la planification spatiale (plans d'orientation et plans d'affectation du sol) et les règlements ou guides d'urbanisme. La deuxième partie entend présenter les systèmes d'autorisation et de certificats d'urbanisme (permis d'urbanisme, permis de lotir ou d'urbanisation, certificats d'urbanisme, dérogations et écarts).
Faculté ou entité en charge:	DRTB

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier (horaire décalé)	DPIB2MC	6		